

LE PLAN D'INTERVENTION



❶ Qu'est-ce qu'un plan d'intervention ?

Il consiste en une planification d'actions coordonnées qui sont établies au sein d'une démarche où tous les gens concernés travaillent en équipe. Il s'inscrit dans un processus dynamique et continu d'aide à l'élève qui se réalise pour lui et avec lui. Il prend appui sur une vision qui tient compte de toutes les sphères de vie (sociale, personnelle, familiale, scolaire) de l'élève et pour mettre en œuvre une approche de solution.

❷ Pourquoi est-il nécessaire de faire un plan d'intervention ?

Le plan d'intervention est un outil de concertation et de coordination afin d'aider l'élève qui a besoin d'interventions personnalisés et adaptées pour progresser de façon optimale dans le développement des compétences menant à sa réussite.

❸ Qui participe au plan d'intervention ? Quels sont leurs rôles et responsabilités ?

La Loi sur l'instruction publique précise que le plan d'intervention est établi par la direction de l'école et qu'il doit être élaboré avec l'aide des parents de l'élève et du personnel qui lui dispense des services. Les personnes susceptibles de pouvoir participer à un plan d'intervention d'un élève sont :

- La direction qui doit s'assurer que tous les participants jouent leur rôle dans la poursuite d'un objectif commun : le bien de l'élève;
- Les parents qui sont toujours placés au cœur de la rencontre portant sur le plan d'intervention et leur participation active est essentielle. Les parents sont considérés comme de vrais partenaires;
- L'enseignante qui doit y jouer un rôle primordial et faire en sorte que les interventions suggérées soient bien intégrées dans la dynamique de sa classe et en lien avec le suivi pédagogique de l'élève concerné. Il travaille activement à aider l'élève à atteindre les objectifs l'amenant à mieux réussir;
- L'infirmière clinicienne, les professionnels et/ou les éducateurs(trices) spécialisés(es) peuvent apporter un éclairage différent car, en raison de leur formation et de la nature de leur tâche dans l'école ou à l'extérieur, ils ont un certain recul ainsi qu'une panoplie d'outils qui peuvent être utiles dans la résolution des problèmes vécus;
- Les partenaires externes qui offrent une aide à l'élève peuvent participer au plan d'intervention, et qui peuvent également apporter un éclairage différent par leur formation et leur implication auprès de l'enfant et de sa famille.

4 Je suis invité à un plan d'intervention; comment cette rencontre se déroulera-t-elle?

Sous forme de discussion autour d'une table, les personnes concernées par le plan d'intervention (parents, enseignant, direction, intervenant(s)) mettront leurs observations en commun en ce qui a trait aux forces, aux besoins et aux limites de l'enfant. Parmi les besoins identifiés, l'équipe (parents, élève, enseignant, direction, intervenant) déterminera les besoins les plus urgents et décidera des objectifs et moyens à mettre en place pour répondre à ces besoins.

6 À combien de rencontre devez-vous vous attendre?

Le plan d'intervention est un processus continu. Il se peut fort bien qu'il y ait plus qu'une rencontre, soit en début d'année (rencontre de plan d'intervention) et une autre en fin d'année (révision du plan d'intervention) par exemple.

Entre les rencontres, chacun assure le suivi des moyens qui ont été déterminés lors de la rencontre et réajuste ces moyens au besoin. Il est nécessaire de noter les progrès et les difficultés de l'enfant et d'assurer le suivi et la communication école-maison. Lors de la rencontre de révision du plan d'intervention, l'équipe voit à maintenir ou modifier certains éléments du plan d'intervention selon la nouvelle situation de l'enfant. C'est un moment pour le parent de transmettre de l'information au sujet de son enfant.

7 Notre présence en tant que parents est-elle obligatoire ?

Votre présence n'est pas obligatoire. Elle est toutefois souhaitable puisqu'elle concerne votre enfant et que vous êtes les premiers responsables de ce dernier. Votre présence est un facteur de motivation important pour votre enfant. Il est également souhaitable que les deux parents soient présents.

8 Qu'arrivera-t-il si nous ne nous présentons pas à la rencontre ?

Il est important d'aviser les intervenants scolaires de la raison de votre empêchement à participer au plan d'intervention. Si vous avez de la difficulté à vous libérer de votre travail, la direction de l'école de votre enfant pourra vous remettre un billet pour motiver votre absence. N'hésitez pas à en faire la demande.

9 Quelles sont les conditions gagnantes à la réussite du plan d'intervention ?

- La présence des deux parents à la rencontre;
- L'implication active des deux parents afin d'accompagner son enfant dans son cheminement scolaire en misant sur ce qui a été mis en place lors de l'élaboration du plan d'intervention, par exemple;
- La bonne communication école-maison;
- L'implication de l'enfant (l'enfant utilise les moyens qu'on lui enseigne pour l'aider);
- L'enseignant, les intervenants et les parents notent les progrès et difficultés de l'enfant;
- L'enseignant, les intervenants et les parents ajustent les moyens selon les besoins de l'enfant;
- Voir le plan d'intervention comme un processus continu dans le temps et non pas seulement comme une ou deux rencontres;
- Miser sur les forces de l'enfant;
- Transmettre les informations lors du passage du primaire au secondaire afin d'assurer un suivi.

PRÉPARATION DU PLAN D'INTERVENTION DE VOTRE ENFANT

Quelles sont les forces de votre enfant ?

Quelles sont les difficultés de votre enfant ?

Quelles sont les champs d'intérêt et les activités préférés de votre enfant (scolaire ou autres) ?

Votre enfant a-t-il des comportements qui vous inquiètent ?

Votre enfant a-t-il des craintes ou des peurs ?

Quelles sont vos buts prioritaires ou vos attentes concernant votre enfant cette année ?

Qu'est-ce que l'école pourrait faire pour aider votre enfant ?

Qu'est-ce que vous pouvez faire comme parent pour aider votre enfant ?

Quelles sont vos inquiétudes ?
